



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 60305

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les assistantes maternelles. En effet, l'application de la réduction du temps de travail a de sérieuses répercussions sur les horaires des assistantes maternelles. Les horaires décalés de certains parents entraînent, pour les assistantes maternelles gardant plusieurs enfants, une augmentation de l'amplitude horaire et donc des journées dépassant huit heures de travail sans toutefois percevoir de compensations salariales pour les heures supplémentaires. En conséquence, il aimerait savoir quelles mesures peuvent être prises pour faire face à la dégradation des conditions de travail des assistantes maternelles.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la réduction du temps de travail est en effet souvent invoquée, parmi d'autres facteurs, pour expliquer une demande d'accueil à des horaires plus atypiques de la part des familles et une amplitude de travail plus large pour les assistantes maternelles. Ces évolutions entraîneraient selon ces dernières un risque de dégradation de leurs conditions de travail ainsi que de la qualité de l'accueil lui-même. Afin d'examiner les moyens pour que la nécessaire adaptation de ce mode d'accueil - enjeu auquel sont également confrontées les structures d'accueil collectif - s'accompagne de compensations pour ces professions et d'une amélioration du statut des personnels, l'ensemble des représentants des assistantes maternelles a été reçu au cabinet de la ministre. Un groupe de travail a été mis en place afin d'examiner leurs propositions et d'approfondir les questions qu'elles soulèvent. Les résultats de ces travaux permettront d'éclairer les décisions susceptibles d'être annoncées au cours des prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60305

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2347

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4686